

Votants : 75  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 8 novembre 2019  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 19 novembre 2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 18 novembre 2019

### FINANCES ET FISCALITE – PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE ET ECONOMIQUE (SEMIE) DE LA VILLE DE NIORT

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Christelle CHASSAGNE à Yamina BOUDAHMANI, Luc DELAGARDE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Fabrice DESCAMPS à Marie-Paule MILLASSEAU, Guillaume JUIN à Christine HYPEAU, Serge MORIN à Monique JOHNSON, Michel PANIER à Jérôme BALOGÉ, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIN, Claire RICHECOEUR à Jacques BROSSARD, Florent SIMMONET à Sylvette RIMBAUD, Dominique SIX à Jeanine BARBOTIN

#### **Titulaires absents suppléés :**

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

#### **Titulaires absents :**

Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Pascal DUFORESTEL, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jean-Pierre MIGAULT, Adrien PROUST, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Céline VALEZE

#### **Titulaires absents excusés :**

Marie-Christelle BOUCHERY, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Luc DELAGARDE, Fabrice DESCAMPS, Guillaume JUIN, Sophia MARC, Serge MORIN, Michel PANIER, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Florent SIMMONET, Dominique SIX

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 18 NOVEMBRE 2019

#### FINANCES ET FISCALITE – PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE ET ECONOMIQUE (SEMIE) DE LA VILLE DE NIORT

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants, L.5211-1 et suivants et L.5216-1 et suivants ;

Vu le Code de commerce, notamment ses articles L.225-1 et suivants ;

Vu les statuts de la SEMIE en date du 18 décembre 2012 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Niort du 14 octobre 2019, acceptant de céder 5 900 actions au prix unitaire de 60€ à la Communauté d'agglomération du Niortais, représentant 8,70% du capital total ;

Dans le cadre de l'exercice de ces différentes compétences, la Communauté d'Agglomération du Niortais a besoin d'un outil pour acquérir, aménager, vendre, louer, porter du patrimoine immobilier ou foncier tout en favorisant les financements mixtes privés-publics. Cette structure permettra de se substituer à la collectivité en cas d'absence d'acteur privé sur des opérations d'aménagement.

La Société d'Economie Mixte Immobilière et Economique (SEMIE) a actuellement en charge statutairement :

- 1) De procéder à l'étude et à la construction ou l'aménagement sur tous terrains d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation pour les trois quarts au moins de leur superficie totale et principalement d'immeubles bénéficiant de financement aidés par l'Etat, ainsi que la construction et l'aménagement des équipements d'accompagnement, la location ou la vente de ces immeubles, leur gestion et leur entretien ;
- 2) De procéder à l'étude et à tous actes nécessaires à la réalisation d'opérations d'aménagement, de rénovation urbaine, de restauration immobilière et d'actions sur des quartiers dégradés ;
- 3) De procéder à l'étude et à la construction d'immeubles à usage de bureaux ou de locaux industriels destinés à la vente ou à la location ;
- 4) De procéder à l'étude et à la construction ou l'aménagement sur tout terrains d'équipements publics ou privés complémentaires des activités visées ci-dessus.

Il est donc proposé que la CAN entre au capital de la SEMIE par un achat d'actions auprès de la Ville de Niort pour un montant de 354 000 €.

Le versement de cette somme est conditionné à l'agrément du Conseil d'administration de la SEMIE sur la cession des actions, lequel sera examiné postérieurement à la présente délibération. Le transfert de propriété des actions sera ensuite effectif à l'issue de la procédure prévue aux articles 10, 13 et 14 des statuts de la SEMIE actuellement en vigueur.

Accuse de réception en Préfecture  
079 200041317 20191120-C13-11-2019-DE  
Date de télétransmission : 22/11/2019  
Procédure prévue aux articles 10, 13 et 14

A l'issue, il sera demandé une réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la SEMIE afin de faire évoluer les statuts actuels, pour élargir son objet, au regard des compétences de la Communauté d'agglomération (développement économique, aménagement du territoire, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, centres bourgs).

Cette première participation s'inscrit dans le cadre d'une volonté forte de se doter d'un outil d'aménagement du territoire, au sein duquel la CAN s'inscrit dans une perspective de participation majoritaire au capital au cours des toutes prochaines années.

Considérant que la SEMIE dispose d'un capital social d'un montant de 2 372 265 €, détenu par les entreprises du territoire pour 41% et la Ville de Niort pour 59% ;

Considérant l'intérêt pour la CAN d'entrer au capital de cette société en perspective d'une évolution de l'objet social pour répondre à l'exercice des compétences des communes et de la Communauté d'agglomération au service du territoire ;

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver l'entrée au capital de la SEMIE par la Communauté d'agglomération du Niortais à hauteur de 354 000 €, par le biais de l'acquisition de 5 900 actions d'une valeur nominale unitaire de 60€ auprès de la Ville de Niort, cette somme étant libérée en une seule fois ;
- De conditionner le versement de cette somme à l'agrément du Conseil d'administration de la SEMIE tel que prévu dans ses statuts ;
- Désigner les conseillers communautaires ci-après mentionnés comme représentants de la Communauté d'Agglomération du Niortais :

Au sein du Conseil d'administration :

- o Monsieur Alain LECOINTE

Au sein des Assemblées générales de la société :

- o Monsieur Alain LECOINTE

A toutes fins utiles, les représentants de la Communauté d'Agglomération du Niortais au sein du conseil d'administration de la SEM sont autorisés, le cas échéant, à exercer les fonctions de Président dudit conseil.

- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous actes ou décisions nécessaires à la pleine et entière exécution de la décision adoptée.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Thierry DEVAUTOUR**

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041817-20191120-C13-11-2019-DE  
Date de télétransmission : 22/11/2019  
Date de réception préfecture : 22/11/2019